



VOS DÉMARCHES

URBANISME



DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME PAR VOIE ELECTRONIQUE



Créé le : 18/12/2021 – Mis à jour le : 1/05/2022

Pour vos demandes d'autorisation d'urbanisme, la saisie par voie électronique (SVE) **va s'appliquer à compter du 1er janvier 2022**.

À cet effet, vous pourrez transmettre vos dossiers à l'adresse suivante : **urbanisme-saintdenislesrebais@syndicat-vpm.fr**

Vous pouvez contacter le secrétariat de la mairie de Saint-Denis-Lès-Rebais si vous souhaitez plus d'information.